

2012 : LES PREMIERS EUROS D'ANDORRE

La petite principauté va rejoindre officiellement la communauté des pays qui ont adopté les coupures euro comme monnaie de circulation. La nouvelle a été dévoilée aux Amis de l'Euro par les services de la Commission européenne lors d'un entretien dans leurs locaux en mars 2010.

Les grandes lignes de l'adhésion andorrane sont les suivantes :

Andorre pourra émettre un volume de coupures euro qui sera prélevé sur les volumes de frappe autorisés pour la France et l'Espagne. Chacun de ces deux États devrait prendre en charge respectivement 50 % du volume de frappe effectif andoran. Cette disposition s'explique par le statut politique et administratif de la principauté qui est dirigée par un chef de gouvernement, Jaume Bartmeu Cassany et par deux co-princes français et espagnol. Ces derniers représentés respectivement par le Président de la République française, actuellement Nicolas Sarkozy et l'évêque d'Urgell, Joan-Enric Vives i Sicília.

La principauté conserverait le droit d'émettre des diners, la monnaie andorrane mais qui n'a pas vocation à circuler.

Les services de la Commission Européenne estiment qu'un premier volume de frappe de 2 000 000 de pièces, toutes valeurs confondues serait suffisant pour couvrir les besoins de la population de la principauté et des collectionneurs d'euros.

Selon la nouvelle règle édictée par la Commission européenne, la principauté d'Andorre pourra librement choisir l'atelier monétaire qui réalisera la frappe des euros d'Andorre.

A noter que les monopoles français et italien, sur la frappe des euros de Monaco pour le premier et de Saint-Marin et du Vatican pour le second, sont eux aussi voués à disparaître. Andorre est donc un nouveau marché ouvert à la concurrence européenne. Il est vraisemblable que les mints finlandais, néerlandais, français et, dans une moindre mesure, espagnol soient intéressés par ce marché.

Andorre ne pourra pas émettre de billet euro, tout comme les autres micros-États.

La première frappe d'euros andorrans sera mise en circulation au premier janvier 2012.

Bienvenue à la Principauté dans l'Euroland !